

en même temps la régence du duché de Cobourg-Gotha.

Naples, 19 janvier.

Une proclamation du maire de Naples engage les habitants de cette ville à courir à la souscription nationale pour les victimes du brigandage. Nous montrerons ainsi, est-il dit dans cette pièce, que les Italiens sont tous solidaires, que les joies et les douleurs nous sont communes et nos ennemis pourront voir que les brigands qu'ils nous envoient sont impuissants à ébranler l'unité nationale.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 21 le 22 hausse baisse
3 % ancien. . 70.10 70.00 > > 10
4 1/2 au compt. non coté 98.60 > >

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

On a reçu ce matin la nouvelle officielle que parmi les industriels de Roubaix qui doivent obtenir, à l'occasion de l'exposition de Londres, des récompenses dans la séance de dimanche prochain, MM. Julien Lagache, Motte-Bossut et Louis Cordonnier recevront des mains de Sa Majesté impériale la croix de la Légion-d'Honneur.

Ces nominations seront particulièrement accueillies avec satisfaction dans notre ville ; elles prouvent de nouveau qu'on reconnaît dans les hautes régions administratives toute l'importance commerciale de la ville de Roubaix.

Souscription en faveur des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure.

2^e LISTE.

MM.	fr. c.
Bossut père et fils	200
A. Rogus fils et E. Gulpin	200
François Roussel	500
Scrépel-Roussel	100
Mme veuve Roussel-Dazin	100
Alexandre Vinchon et Cie	100
Tiberghien-Duriez et Cie	200
Gaydet père et fils	100
Henri Roussel-Lecomte	100
Ch. Bourbier	20
Emile Morelle	30
Brun-Lavainne	10
N. Comerre	5
P. Brun	5
Seney	5
Vandepeute	5
Delalande	5
E. Barbotin	10
A. Duhamel	10
G. Dansette	5
F. Deregnacourt	5
A. Musin	10
E. Van Hove	5
H. Vassour	5
J. Desmettre	5
E. Desrousseaux	1
Milleville	1
E. Desvignes	3
E. Wacrenier	1
Louis Delporte	1
Alexandre Nys	1
Léon Musin	2
Alfred Musin	1
Adelaide De Vriendt	1
Juliette Delporte	1
Le commissaire central de police, un jour de traitement sur le mois de janvier	11 11
et 3 fr. par mois pendant la durée de la crise.	
Ménager, commissaire de police du deuxième arrondissement	5
Les agents de police	25
Total	1,784 11
Liste précédente	400
Total général	2,184 11

vous aurez sauvée. Voyons, voulez-vous votre liberté ?

Oui, je la veux, prince ; oui, je la demande à genoux, s'écria tout-à-coup Rodolphe en se jetant aux pieds de Maximilien ; mais non pour me soustraire à l'expiation que je dois à Dieu, et à vous, prince, ajouta-t-il d'une voix étouffée et en baissant les yeux ; je la demande pour me rendre auprès de ces amis égarés, comme je l'ai été, et dont je ne puis sans parjure dire le nom. La plupart, entraînés par moi, par moi se laisseront ramener ; et le jour où j'aurai reconnu que par eux aucun danger ne menace plus votre tête, je reviendrais subir les châtuces mortelles de l'urne, et les reprendre au point où je les aurai interrompues. Je n'aurai plus besoin alors d'un hérosme dévorant, j'apporterai quelque chose qui soutient mieux dans les plus rudes épreuves que le courage humain, la résignation du chrétien.

C'est là tout le secret de ma force contre vous, dit le prince en le relevant. Maintenant que je ne dois plus espérer de vous vaincre : mais maintenant aussi je n'ai plus besoin de la victoire. Vous êtes libre. Tenez, ajouta-t-il en tirant de sa poitrine une médaille de fer où était sculptée l'image de la Vierge, voyez où s'est émoussée la pointe de votre poignard. Je n'ai point dans cette relique seule une confiance superstitieuse, mais je la porte comme le symbole de ma foi, et je pense que Dieu a permis qu'elle me sauve, parce que je n'ai jamais douté de lui. Cependant, ajouta le prince en souriant, si l'un de vos amis m'attendait sur la route.

Grâce, prince ! ne m'accablez pas ; cette assemblée...

Rassurez-vous, dit Maximilien en

On nous adresse la lettre suivante concernant les ouvriers de la Seine-Inférieure.

Nous croyons devoir publier toutes les opinions (fussent-elles opposées) qui se produiront sur cette question — question complexe, nous le savons, mais dont on doit à notre avis, hâter la solution :

Roubaix, 22 janvier 1863.

Monsieur le Directeur,

La presse a été unanime pour appeler l'intérêt de toute la France, sur la triste situation des ouvriers de Rouen.

Nous croyons qu'il n'y a pas moins d'unanimité dans notre département sur le fond de la question.

Cette phrase de Mgr Dupanloup la résume admirablement :

Il y aurait quelque chose de plus affreux que la calamité qui pèse sur Rouen, ce serait l'indifférence de la France pour les victimes. Une nation n'est pas ruinée parce qu'une province souffre ; une nation est déshonorée si l'egoïsme y règne et demeure sourd à la souffrance.

La forme seule, les moyens à employer afin d'arriver à un résultat, peuvent donner lieu à des hésitations.

Apporter son offrande au bureau du Journal est un des plus simples.

La souscription, recueillie à domicile, serait très productive surtout si elle pénétrait dans les ateliers. Ce serait accuser à tort l'esprit de fraternité de notre population ouvrière que de douter de son concours.

Une objection sérieuse se présente : Notre contrec, quoique moins éprouvée relativement, a subi aussi sa crise ; crise qu'elle n'a pas encore, il faut le dire, surmontée entièrement. Les familles assistées par le bureau de bienfaisance sont une preuve irréfutable.

Aussi nous voudrions que, sur la somme qu'on obtiendra de la charité publique et privée, une partie fut appliquée aux ouvriers de Rouen, et une autre partie aux ouvriers de Roubaix pour parer à des éventualités possibles.

Tous les intérêts se trouveraient ainsi sauvegardés pour le présent comme pour l'avenir.

Nous ne nous permettons pas de donner un conseil, nous soumettons seulement quelques observations sur un des moyens souvent employés en pareil cas, et nous devons ajouter : trop souvent critiques sur les fêtes de bienfaisance.

C'est la forme la plus facile pour la classe aisée.

Quoi qu'on dise, elles ont plus d'un côté utile.

Nous passons sous silence le côté agréable.

Une fête, outre le produit intrinsèque qu'elle rapporte, profite au commerce, à toutes les branches de l'industrie, en un mot, elle amène la dépense.

La cavalcade est une des spécialités de Roubaix. Le goût des chevaux y est très répandu, nos jeunes gens s'entendent parfaitement à organiser ces sortes de fêtes. Ne pourra-t-on donner à la mi-carême, une nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et embellie.... des calvacades antérieures ?

Le jour de la mi-carême est encore éloigné, l'état de la température ne permet pas de rapprocher l'époque où pourrait avoir lieu cette cavalcade.

Mais, dans l'attente et sans préjudice de cette cavalcade, ne pourraient-ils organiser ou un concert, ou une tombola, ou un bal ?... et mieux, un concert, une tombola et un bal ?

Nous avons à Roubaix deux sociétés musicales subventionnées. Elles se prêteront avec empressement à cette bonne œuvre.

Nous ne fisons que traduire leur pen-

sée, nous en sommes persuadé. Elles s'adjointront des éléments sérieux et susceptibles d'attirer un public nombreux ; elles feront appel à des artistes éprouvés, à des noms connus, aimés, célèbres même s'il le faut. L'artiste sera heureux d'assurer le succès de l'œuvre par l'autorité de son talent spontanément et gratuitement offert.

Ces fêtes peuvent se multiplier à l'infini, dans toutes les classes, suivant les goûts et les habitudes de chacun.

Les cercles où l'on joue ont la ressource du chandelier. Enfin, la volonté existante, les moyens ne manqueront pas. Ce sera faire injure à la population roubaïsienne que d'insister plus longtemps sur ces détails.

Nous insistons seulement sur la nécessité d'un envoi de secours aux ouvriers de Rouen et, aussi, nous le répétons, sur l'opportunité d'y faire participer ceux de Roubaix, dans la mesure qu'on croira convenable.

Là est, nous le croyons, le trait d'union qui peut réunir les opinions diverses, et faire cesser certaines craintes dont il faut se garder d'exagérer l'importance.

Cela dit sans prétention aucune, avec le seul désir d'apporter notre idée, ou, comme on dit vulgairement, notre pierre à l'édifice.

Recevez, Monsieur, etc.

Des abonnés.

Plusieurs honorables industriels de notre ville, viennent de prendre une louable initiative en proposant à leurs ouvriers, qui ont accepté sans hésitation, un travail supplémentaire dont le produit viendra augmenter sensiblement les sommes destinées à venir en aide aux malheureux ouvriers de la Seine-Inférieure. Cet excellent exemple sera bien certainement suivi dans tous les ateliers et l'on doit d'autant plus s'en féliciter qu'il deviendra possible de réaliser, à l'aide de ce travail supplémentaire, des sommes relativement importantes.

On nous communique la note suivante :

Nos cours publics de physique et de chimie, faits avec tant de distinction par M. Jaudeau, sont toujours fort suivis ; l'auditoire s'est encore accru depuis l'an dernier, et pourtant l'on peut s'étonner que beaucoup de nos concitoyens n'y paraissent jamais ; nos industriels y puise- ront certainement des notions utiles.

Tous les intérêts se trouveraient ainsi sauvegardés pour le présent comme pour l'avenir.

Nous ne nous permettons pas de donner un conseil, nous soumettons seulement quelques observations sur un des moyens souvent employés en pareil cas, et nous devons ajouter : trop souvent critiques sur les fêtes de bienfaisance.

C'est la forme la plus facile pour la classe aisée.

Quoi qu'on dise, elles ont plus d'un côté utile.

Nous passons sous silence le côté agréable.

Une fête, outre le produit intrinsèque qu'elle rapporte, profite au commerce, à toutes les branches de l'industrie, en un mot, elle amène la dépense.

La cavalcade est une des spécialités de Roubaix. Le goût des chevaux y est très répandu, nos jeunes gens s'entendent parfaitement à organiser ces sortes de fêtes. Ne pourra-t-on donner à la mi-carême, une nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et embellie.... des calvacades antérieures ?

Le jour de la mi-carême est encore éloigné, l'état de la température ne permet pas de rapprocher l'époque où pourrait avoir lieu cette cavalcade.

Mais, dans l'attente et sans préjudice de cette cavalcade, ne pourraient-ils organiser ou un concert, ou une tombola, ou un bal ?... et mieux, un concert, une tombola et un bal ?

Nous avons à Roubaix deux sociétés musicales subventionnées. Elles se prêteront avec empressement à cette bonne œuvre.

Nous ne fisons que traduire leur pen-

autres individus occupant à quelque titre que ce soit un domaine rural, d'écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons de ce domaine.

Art. 2. Les arbres des routes impériales plantés en dedans des fosses et ceux plantés sur les bords des canaux et qui sont la propriété de l'Etat, seront échenillés par les cantonniers, sous la direction des conducteurs des ponts-et-chaussées.

Art. 3. Les arbres plantés en dehors des routes et canaux désignés, seront échenillés par les riverains.

Art. 4. Toutes les bourses et toiles provenant de l'échenillage seront brûlées dans les lieux où il n'y a aucun danger de communication de feu soit pour les bois, arbres, bruyères, soit pour les maisons, bâtiments, meules de grains ou de fourrages.

Art. 5. Les frais d'échenillage sont à la charge : 1^o des propriétaires, fermiers ou occupants pour les propriétés particulières ; 2^o des communes pour les terrains communaux, les places et promenades publiques ; 3^o de l'Administration des domaines pour les terrains dominiaux non agricoles.

Art. 6. Vingt jours après la publication du présent arrêté, qui sera lu et affiché à la diligence des maires, ces fonctionnaires ou, à défaut, leurs adjoints, assistés du commissaire de police et des gardes-champêtres, feront la visite de tout le territoire de leurs communes, afin de vérifier si l'échenillage a été bien exécuté.

Art. 7. Dans le cas où cette opération n'aurait pas été faite convenablement, le fonctionnaire qui procédera à la visite en dressera un procès-verbal et ordonnera aux gardes-champêtres, dont il sera accompagné, d'écheniller en lieu et place de celui qui sera trouvé en défaut. Le Maire dressera un état de la dépense que cette opération aura occasionnée, et enverra cet état à M. le juge-de-paix du canton pour être rendu exécutoire ; il y joindra le procès-verbal qui aura été dressé, afin que M. le juge-de-paix puisse prononcer contre le retardaire l'application de la peine mentionnée en l'article 471 du Code pénal, N° 8.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.
Lundi 26 janvier, à 7 heures 1/4 du soir.
DU CARBONE. (Suite et fin).

4^o Gaz à l'eau par les procédés Jobard, Seilicque et Leprince. — Avantages de ce dernier procédé ; ses modifications par Gillard : gaz-platine.

2^o Du sulfure de carbone ; sa fabrication, son épuration, ses propriétés. — Appareil de M. Peroucel.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.
Mercredi 28 janvier, à 7 h. 1/4 du soir.
Trouver le nombre de vibrations d'un son donné.

Battements ; son résultant.
Distinction entre le son et le bruit. — Limite de durée des sons.

Lois de Daniel Bernoulli.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Du 12 au 18 janvier 1863 inclus
NAISSANCES.
30 garçons, 22 filles.

MARIAGES.

Du 12 janvier. — Entre Josse Wallop, débiteur, et Rosalie-Françoise Deman, rattachée. — Pierre-François Debakkere, teinturier, et Marie-Christine Bewaele, journalière.

François-Charles Seive, journalier, et Amaise-Elsia Grarre, journalière. — Jean Vromen, fileur, et Fuscienne-Rosa Campagne, journalière. — François-Joseph Desmettre, ourdisseur, et Charlotte-Joseph Herman, tisserande. — Lambert Theditcheck, teinturier, et Pélugie Osterlyck, journalière. — François-Joseph Lestienne, tisserand, et Adèle-Flore Pollet, bobineuse. — Auguste-Joseph Liagre, fileur, et Stéphanie-Joseph Grarre, rattachée. — Charles-Louis Deroo, fileur, et Eugénie Bodino, journalière. — Edouard-Antoine-Désiré Dumortier, ourdisseur, et Elisa Faillot, servante. — Jean-Baptiste Daemine, tisserand, et Zénoïde-Joseph Uichon, journalière. — Charles Mercq, tisserand, et Sophie Mestdaghe, soignouse. — Alexandre-Xavier Decottignies, fileur, et Pauline-Sophie Deneffe, rattachée. — Denis Lecombe, fileur, et Elisabeth-Lucie-Swengedow, journalière. — Jean-Baptiste Lantio, tisserand, et Julie-Henriette Catelain, rattachée. — Henri-Joseph Liagre, fileur, et Sophie Duterte, bobineuse. — Charles-Joseph Segard, ourdisseur, et Hortense-Joseph Prouvost, rattachée. — Charles-Henri Breuin, fileur, et Silvie-Hortense-Joseph Lapauw, journalière. — Moïse Fleurent, tisserand, et Thérèse-Joseph Deschamps, journalière. — Napoléon-Philippe Duchois, tisserand, et Marie-Joseph Florin, tisserande. — Henri-Joseph Delporte, monteur de métiers, et Julie-Adele-Pas Prus, rattachée. — Henri-Joseph Gadonne, tisserand, et Marie-Juliette Decottignies, bobineuse. — Charles-Emile Honorez, tisserand, et Julie